

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-02-07**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 13
Présents : 13
Pouvoir : 00
Votants : 13

L'an deux mil vingt six
Le 19 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 13/02/2026

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL

ABSENT excusé : /

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2026

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes communales cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, de ne pas modifier le taux des taxes en 2026 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30% - taux inchangé

Taxe sur le foncier bâti (taux communal et taux départemental cumulé) : 36 % - taux inchangé

Taxe sur le foncier non bâti : 53 % taux inchangé

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Transmis et Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché